



NUMÉRO 191

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2018

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 4

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 / 4

Annonce concernant Madame LAVARDE-BOËDA / 5

1. Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société Publique Locale Va-de-Seine Aménagement / 5

2. ZAC Seguin-Rives de Seine – Avenant n°3 de la concession d'aménagement portant transfert à Grand Paris Seine Ouest (GPSO) / 5

3. Square des Frères-Farman - Approbation du bail civil avec la copropriété / 6

4. Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2017 / 6

5. Personnel communal – Mesures diverses / 7

6. Examen du compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2017 / 8

7. Vote du Compte administratif 2017 / 8

8. Affectation du résultat de l'exercice 2017 / 12

9. Autorisation de signature du contrat entre l'État et la ville de Boulogne-Billancourt portant contribution de la commune à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique / 12

10. Fixation du montant provisoire au titre de l'exercice 2018 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest / 14

11. Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2019 / 14

12. Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) maternelles et élémentaires pour les mercredis à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 / 14

13. Demande de subventions - Appel à projets de la CAF des Hauts-de-Seine / 16

14. Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans / 16

15. Gestion des trois multi-accueils *les Enfants du Paradis*, *Koufra* et *les Mouettes* – Principe du recours à une délégation de service public – Autorisation de lancer la procédure correspondante / 17

16. Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés de travaux pour la crèche Gallieni-Bellevue / 18

17. Convention – Numérisation et réutilisation des archives communales par le Conseil départemental 92 – Registre des états de section (années 1825-1835) / 18

18. Cinéma d'art et d'essai de l'espace Landowski – Délégation de service public – Approbation du principe de recourir à une délégation de service public – Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation correspondante / **19**

Séance du 24 mai 2018

Le 24 mai 2018 à 18h30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 18 mai 2018.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VÉTILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THÉZY, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

ÉXCUSES REPRÉSENTÉS :

M. Gauthier MOUGIN qui a donné pouvoir à Mme GODIN à partir du point 5
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. PAPILLON jusqu'au point 2
Mme Christine DELOFFRE qui a donné pouvoir à Mme CORNET-RIQUEBOURG
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. GOULLIARD
M. Emmanuel BAVIÈRE qui a donné pouvoir à M. MARQUEZ
M. Olivier CARAGE qui a donné pouvoir à M. ROCHER
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
Mme Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à Mme MOREL
Melle Fatima CARDETAS qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN
M. Pierre GABORIT qui a donné pouvoir à Mme SHAN

Arrivée de Madame Ségolène MISSOFFE à partir du point 4
Départ de Madame Caroline PAJOT à partir du point 11

Monsieur Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir, mes chers collègues. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre conseil municipal.

Plusieurs documents vous ont été remis sur table. Le premier est un article du Parisien concernant le classement des villes dans lesquelles il fait bon être parents. Nous ne pouvons que vous féliciter de notre position, puisque nous avons été classés deuxième parmi les villes d'Île-de-France, première dans le département des Hauts-de-Seine, et première au sein des communes de plus de 100 000 habitants. C'est donc un engagement tenu et nous nous en réjouissons. Nous avons dépensé en 2017 24 millions d'euros pour les places de crèche (plus 3 % par rapport à l'année précédente) malgré des recettes tombées à 12,8 millions (soit moins 5 %) en raison du retrait partiel de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). De fait, le différentiel est passé de 9,8 millions d'euros à 11,2 soit une augmentation de 14 %. Le delta est payé par les contribuables boulois. Ce sont des efforts financiers significatifs, et nous trouvons notre récompense dans nos choix politiques. Nous pouvons nous en féliciter.

D'autre part, nous vous communiquons également les résultats du vote en ligne de la consultation concernant l'aménagement de la place Jules-Guesde. Je rappelle que nous nous étions engagés sur ce vote auprès du Conseil de quartier, des riverains et des commerçants que nous avons rencontrés individuellement. Nous avons donc organisé ce vote en ligne, sous le contrôle d'agents assermentés, du 2 au 22 mai dernier. Cette consultation a rassemblé 1 811 participants (dont 3 votes blancs) en trois semaines, ce qui représente un résultat plutôt satisfaisant. Je rappelle que le choix portait sur trois projets. Le premier proposait la création d'une place à l'italienne, comportant un plateau surélevé sur la zone actuelle, avec des plots centraux permettant une bonne cohabitation entre les voitures et les piétons. Le deuxième projet permettait la réalisation d'une place ouverte aux commerces, avec la mise en impasse du débouché de la rue du Point-du-Jour, ce qui entraînera la modification du sens de circulation entre cette dernière et la rue Heinrich. Quant au troisième projet, il consistait à créer un grand parvis devant le lycée pour permettre aux lycéens de se retrouver.

S'agissant des résultats, la place à l'italienne a rassemblé 36 % des votes, la place ouverte aux commerces 40 %, et le

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

grand parvis du lycée 23 %. Le détail du vote par catégorie figure à l'arrière de ce communiqué. Sachez par ailleurs que nous demandions aux votants de s'identifier, pour contrôler qu'il s'agissait de salariés, d'habitants du quartier, de commerçants ou de lycéens. Concernant les tranches d'âge, le vote n'a réuni que 8 % des moins de 25 ans, ce qui est un peu regrettable. 30 % des votants avaient moins de 45 ans, et 20 % moins de 35 ans, ce qui signifie que 58 % des participants ont moins de 45 ans.

Concernant le calendrier, ce projet sera élaboré entre le mois de juin et le mois de septembre 2018, puisque le lycée ouvre ses portes à cette période, les entreprises seront consultées au mois d'octobre 2018. Quant aux travaux, ils seront réalisés entre février 2019 et mi-décembre 2019, pour une livraison du chantier en janvier 2020. Le montant de ces travaux a été estimé à 1 350 000 euros. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme vous pouvez le constater, cette communication est extrêmement riche, puisqu'elle comporte notamment le budget 2018 de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). J'ai, là aussi, une bonne nouvelle à vous annoncer, puisque nous avons maîtrisé les dépenses de personnel de GPSO. D'autre part, nous avons également maintenu le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE), au niveau le moins élevé des douze territoires d'Île-de-France, nous avons stabilisé les frais de personnels (48,35 millions en 2017, contre 48,34 millions en 2018) et nous avons énormément investi. De plus, nous allons diminuer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2 % pour l'année 2018, puisqu'il passera de 4,47 % à 4,38 %. Comme ces résultats sont tout à fait positifs sur le plan financier, nous allons pouvoir engager de grands projets d'investissement dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018-2021 qui, je le rappelle, inclut 158 millions d'euros.

Concernant la nouvelle version de l'application So net, nous sommes très heureux que les citoyens se l'approprient. Cela est une bonne chose, car plus nous sommes réactifs, plus les personnes s'engagent, et mieux nous pouvons répondre aux besoins.

Pour ce qui est de la collecte solidaire des déchets électriques et électroniques, je rappelle que Boulogne-Billancourt s'est engagée dans ce dispositif depuis décembre 2017, après qu'il ait été testé à Issy-les-Moulineaux. Là aussi, les chiffres sont éloquentes, puisque nous avons déjà collecté douze tonnes de déchets au 31 décembre dernier.

Quant à l'ouverture du compte Instagram, cette démarche rencontre également un beau succès. Par ailleurs, je vous invite à venir participer à la huitième édition du Festival des sports de nature qui se déroulera le samedi 30 juin prochain.

En outre, le dispositif anti-scooter a enfin été mis en place. Il sera déployé sur onze endroits, sachant qu'il est déjà opérationnel sur l'avenue du Maréchal-Juin et devant la patinoire, et que d'autres aménagements sont d'ores et déjà prévus sur l'avenue Georges-Askani au sud de la ville, ainsi que sur le quai de Stalingrad entre la rue Nationale et le pont de Billancourt.

En ce qui concerne les travaux d'aménagements de la voirie, des chantiers ont été menés dans les rues Heinrich, Yves-Kermen, et Damiens ainsi que dans l'impasse Bellevue.

Je rappelle également le lancement du dispositif *Mieux chez soi*, avec le cabinet Urbanis, pour aider les habitants à rester le plus longtemps possible dans leur domicile. Le budget de cette opération est relativement important, puisqu'il s'élève à 398 000 euros, dont 178 000 euros pour Boulogne-Billancourt. Il permet notamment la remise aux normes des habitations pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées, en complément de ce que réalise déjà le Conseil départemental. Dans le même temps, j'évoquerai le défi lancé par l'Agence locale de l'énergie, pour une meilleure gestion des énergies dans les logements. Il s'agit d'un jeu concours très stimulant, auquel participent de nombreuses familles boulonnaises, puisqu'il existe une équipe Boulogne, une équipe de *Maelle*, une équipe d'*Emmanuel*, une équipe des *Colibris GPSO 92*, une équipe *Asso-espaces* ainsi qu'une équipe *Team GPSO*. Ces familles vont donc aider GPSO à réaliser des économies d'énergie.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2018

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose à présent d'entamer l'examen des points à l'ordre du jour.

1. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL-DE-SEINE AMÉNAGEMENT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Madame Christine LAVARDE-BOËDA ayant été confortée dans son mandat de sénatrice, cette dernière a dû remettre au Préfet sa démission du poste d'adjointe. Elle ne peut également plus siéger à la société publique locale (SPL) Val-de-Seine Aménagement et il s'agit aujourd'hui de la remplacer. Pour l'instant, les représentants de la Ville sont :

- Pierre Christophe BAGUET ;
- Gauthier MOUGIN ;
- Béatrice BELLIARD ;
- Christine BRUNEAU ;
- Raphaël LABRUNYE ;
- Pascal LOUAP ;
- Pierre GABORIT.

J'ajoute que Madame GODIN siège également, au titre de représentante du Département, au côté de Monsieur DEVEDJIAN, et que GPSO a désigné comme nouvel administrateur le maire de Meudon, en remplacement de Monsieur VILLEMURE, représentant de Sèvres. Y a-t-il des candidatures ? (Il n'y en a pas).

La majorité municipale propose la candidature du rapporteur suppléant de la commission de l'Urbanisme et des Travaux, en la personne de Madame Elisabeth de MAISTRE. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Le Conseil municipal accepte de voter à main levée).

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 45
Nombre de procurations : 9
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 54

A obtenu :
- Madame Elisabeth de Maistre, 49 voix, ÉLUE

Nous devons également désigner un représentant pour siéger à l'assemblée générale de la SPL, puisque Monsieur MOUGIN ne peut pas occuper cette fonction en tant que Président délégué de la SPL. Nous vous proposons de désigner Monsieur Raphaël LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas).

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 45
Nombre de procurations : 9
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 54

A obtenu :
- Monsieur Raphaël LABRUNYE, 54 voix, ÉLU

La délibération n° 1 est votée par article :
Articles 1, 3 et 4 : adoptés à l'unanimité
Article 2 : adopté à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne et Mme PAJOT s'abstenant.

Je cède à présent la parole à Monsieur MOUGIN pour les trois prochaines délibérations, puisqu'il doit ensuite nous quitter pour assister à la présentation du projet de la pointe Amont et du futur pont Seibert au conseil municipal de Meudon.

2. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – AVENANT N°3 DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT PORTANT TRANSFERT À GPSO

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Depuis le 1^{er} janvier dernier, la compétence « aménagement » est revenue soit à la Métropole du Grand Paris (MGP) – lorsque les communes et les territoires en ont fait la demande –, soit de plein droit aux territoires. Cela est le cas pour Boulogne-Billancourt, puisqu'aucune opération d'aménagement n'a été décrétée comme relevant de la compétence de la MGP. De fait, cette compétence revient à GPSO. Par conséquent, il s'agit d'acter ce changement de compétence et d'actuer dans les opérations d'aménagement, sachant qu'il s'agit de la délibération miroir prise lors du dernier conseil territorial.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. SQUARE DES FRÈRES-FARMAN – APPROBATION DU BAIL CIVIL AVEC LA COPROPRIÉTÉ

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Nous pouvons parler de cette délibération avec satisfaction et soulagement, puisque cette affaire dure quasiment depuis la dernière guerre mondiale. J'en parle d'autant plus sérieusement que ce terrain, situé autour du square Farman, a fait l'objet d'opérations de dommages de guerre. Je rappelle que ce square est de nature privée et que la discussion a longtemps porté sur sa propriété.

Les nombreuses analyses juridiques, réalisées il y a maintenant plusieurs années, ont finalement conclu que la Ville ne pouvait plus revendiquer la propriété de ce square d'une façon ou d'une autre. Dès lors, nous sommes entrés en discussion avec le Syndicat des copropriétaires – puisqu'une seule et unique copropriété encadre ce square –, de sorte à contractualiser, à la fois son occupation par la Ville et les redevances dues, ainsi que l'entretien du gros œuvre et du second œuvre.

Suite à de longues discussions, nous sommes finalement arrivés à une convention, dont vous avez le projet sous les yeux. Celle-ci stipule que le Syndicat des copropriétaires va engager 540 000 euros TTC de travaux afin de remettre ce parc en état et de le moderniser. En contrepartie de cette occupation en journée et des travaux réalisés, la Ville de Boulogne-Billancourt devra payer une redevance annuelle de 60 000 euros à ce même syndicat. J'ajoute que l'entretien courant de ce square sera attribué à GPSO, qui dispose désormais de cette compétence. GPSO nous refacturera ensuite le coût de cet entretien pour la somme annuelle de 80 000 euros. En réalité donc, l'occupation de ce square, qui est très fréquenté et très apprécié par les Boulonnais, coûtera donc 140 000 euros à la Ville tous les ans.

Voilà donc l'esprit de cette convention qui sera approuvée, si vous en êtes d'accord, pour une durée de 25 ans, avec différentes clauses de revoyure, sachant que ce square sera réapproprié, le soir, par la copropriété après sa fermeture au public.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* a demandé quels seront les horaires d'ouvertures du parc. Il a été répondu que les horaires étaient alignés sur ceux des autres parcs de la ville. De son côté, le groupe *Un Vrai Projet*

pour *Boulogne-Billancourt* a souhaité savoir si la question de la propriété du terrain était désormais réglée. Il a été répondu que cette convention permettait de régler la situation pour les 25 prochaines années. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je ne sais pas si certains copropriétaires sont présents ce soir, mais le Président Hervé PERCEPIED a promis de nous offrir le champagne, car ce dossier était en instance de traitement depuis 63 ans. Nous pouvons donc être fiers de l'avoir réglé. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'ANNÉE 2017

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Il s'agit d'un bilan que nous devons présenter tous les ans devant le Conseil municipal et pour lequel vous avez pu prendre connaissance des différentes mises en ventes de biens du domaine privé de la Ville. Je rappelle que ces mises en vente sont effectuées par le biais d'enchères, devant la Chambre des notaires.

Parmi les principales opérations, vous avez pu relever la vente du foyer de la rue des Peupliers à la Fondation Michelle DARTY, celle du terrain à bâtir du projet Square Com, suite à l'échange de parcelle avec BNP Paribas Immobilier qui doit s'y installer, ou encore celle de terrain à bâtir situé 111bis-113 rue Gallieni à la SA d'HLM Immobilière 3F, pour y construire un immeuble de logements sociaux.

Par ailleurs, ce bilan comporte également un tableau des opérations de l'Établissement Public Foncier de la région Île-de-France (EPFIF), dont nous parlons régulièrement dans cette assemblée. Si cet établissement n'a réalisé aucune opération de cession en 2017, il a procédé en revanche à de nombreuses acquisitions, dont certaines représentent 80 %, voire même 100 % immeuble par immeuble, des opérations qu'il mène à Boulogne-Billancourt.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances

: Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la cession de l'immeuble Square Com à BNP Paribas pour la somme de 14,8 millions d'euros. Il aurait souhaité que cette opération soit conditionnée à la réalisation de logements sociaux, compte tenu de la situation de la ville. Il est indiqué que nous sommes dans une zone déjà dense, et que la réalisation de tels logements supposerait la création de nouvelles infrastructures publiques (écoles, crèches), alors même que les écoles sont déjà sous-dimensionnées juste après leur ouverture. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET

: Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Concernant le dernier point que vient d'évoquer Monsieur MARGUERAT, j'aimerais rappeler à ceux qui ne connaissent pas ce dossier qu'il s'agit d'un sujet très ancien. Je rappelle en effet que Monsieur CURTIS avait déjà acheté cet immeuble à Renault « dans le dos » de la Ville, au nom d'Europa Capital, pour y construire une tour de 70 000 mètres carrés. Nous avons alors résisté, avant d'être poursuivis au tribunal et de perdre ce jugement. Finalement, nous avons fini par obtenir une médiation pilotée par le Préfet Jean-Pierre DUPORT, grâce à l'aide de Monsieur MONTEBOURG. La Ville a d'ailleurs tenu des réunions extrêmement compliquées avec Renault, Monsieur CURTIS, BNP Paribas, la Société Publique Locale (SPL) et les héritiers de la famille VASCONI, qui voulaient préserver une partie de l'œuvre de leur père.

En définitive, nous avons fini par trouver une solution positive pour préserver ce bâtiment. BNP Paribas a même pris des risques en le rachetant à Monsieur CURTIS et en s'engageant dans ce projet, qui donne aujourd'hui satisfaction à tout le monde, notamment aux 157 architectes qui avaient signé la pétition pour le préserver.

Concrètement, BNP Paribas nous achète une partie du terrain. Une fois le chantier terminé, la Ville rachètera la même parcelle pour y créer une place publique aménagée, pour un montant quasiment équivalent aux 14,8 millions d'euros. De plus, BNP Paribas ayant placé sa base de chantier sur ce terrain, la banque reversera des redevances à la Ville. Enfin, nous sommes également gagnants dans cette opération, puisque nous avons obtenu le versement de droits de participation dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Je rappelle à ce propos que cet immeuble n'était pas situé dans la ZAC à l'origine, puisque Renault avait conservé deux immeubles en propre et que l'entreprise ne les avait pas intégrés dans la convention publique d'aménagement de la ZAC. C'est donc une très belle opération pour nous tous, d'autant qu'il s'agira d'un immeuble de qualité. Enfin, sachez que BNP Paribas Real Estate installera son siège social dans ce bâtiment, avec un grand parking, ce qui créera des emplois supplémentaires dans ce secteur.

Nous devons maintenant procéder au vote de cette délibération pour acter le fait que ce bilan a bien été débattu en conseil municipal.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire,

Cette délibération comporte cinq points. Le premier porte sur l'actualisation du tableau des effectifs, qui concerne huit postes, et le second sur la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. Le troisième point concerne le renouvellement des instances consultatives, dans le cadre des élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre prochain pour les trois versants de la fonction publique. Il nous revient donc de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT). Il est ainsi proposé de fixer à six le nombre de titulaires et de suppléants pour le CT, ainsi qu'à dix le nombre de titulaires et de suppléants pour le CHSCT. Par ailleurs, il vous est également proposé de recourir au vote à l'urne, dans des bureaux installés sur le seul site de l'hôtel de ville, ou au vote par correspondance, ainsi que de maintenir un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel et de recueillir l'avis des représentants de l'administration.

Quant au point numéro quatre, il vise à fixer les ratios d'avancement à l'échelon spécial à 100 % pour les agents pouvant prétendre à cette promotion. Enfin, le point numéro cinq concerne le débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal au titre de l'exercice 2017, qui intéresse un seul élu cette année.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2017

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Sachez simplement que ce compte de gestion est conforme en tout point au compte administratif, que je vous présenterai dans la foulée de cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ?

M. BAGUET : Je vous propose donc de voter d'abord cette délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Nous pouvons remercier Monsieur GIROUD, notre trésorier municipal, pour l'élaboration de ce compte de gestion. Nous passons maintenant à la présentation du compte administratif.

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Comme je le rappelais mardi soir en commission des Finances, le compte administratif n'a aucune vocation politique, puisqu'il s'agit d'une photographie de l'exécution budgétaire de l'exercice antérieur. Je rappelle également que ce document doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante.

Parmi les chiffres clés de l'année 2017, reprenez tout d'abord que la Ville a supporté 6,5 millions d'euros de prélèvements supplémentaires sur ses recettes, l'effort le plus important étant dû à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et ce sous un double effet. Premièrement, la contribution au redressement des finances publiques, dont le processus avait été engagé sur les exercices 2015, 2016 et 2017, avec une contribution de 1,7 million d'euros supplémentaires en 2017. Deuxièmement, le relèvement du plafond d'écrêtement péréqué qui, lui, a pénalisé la Ville à hauteur de 1,7 million d'euros supplémentaire. Il s'agissait d'une nouveauté de l'année 2017. Concernant les dotations de l'État d'ailleurs, et si vous avez eu la curiosité de regarder les

petites lignes du rapport – notamment celles des recettes –, vous constaterez que celui-ci est bien loin de couvrir l'ensemble des charges qu'il a transférées à la collectivité. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer ce propos, celui de la dotation des titres sécurisés, pour laquelle la Ville percevait 35 000 euros au titre des sept stations biométriques installées, ce qui couvre à peine la masse salariale d'un seul agent. De plus, ces sept stations sont ouvertes plus de 35 heures.

S'agissant des produits réels de fonctionnement disponibles permettant de faire fonctionner l'ensemble des services municipaux, ce chiffre est en baisse de 3,9 % par rapport à l'année 2016 (171,3 millions d'euros en 2017 contre 178,3 millions d'euros en 2016). Globalement, les recettes restent relativement stables d'un exercice sur l'autre, une fois la participation de la Ville à la péréquation retirée dans une acception très large, et ce malgré un apport plus faible des droits de mutations entre les deux exercices. Sachez en effet que ce montant diminue de 2 millions d'euros, puisqu'il était de 16,8 millions en 2017, alors qu'il s'élevait à 18,7 millions d'euros en 2016. Pour autant, je rappelle qu'il s'agit d'une recette incertaine, mais par chance, celle-ci s'avère dynamique à Boulogne-Billancourt. Enfin, ces chiffres démontrent également le dynamisme de l'ensemble des autres recettes de la Ville, comme par exemple les bases fiscales, dont l'augmentation est due à la conséquence directe de la croissance de la population.

D'autre part, sachez que l'effort supplémentaire de la Ville au titre de sa participation au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) représente plus de deux fois la croissance des recettes issues de la fiscalité des impôts des ménages. À ce propos d'ailleurs, je rappelle que ces dernières ont uniquement progressé du fait de la revalorisation des bases, puisque la Ville n'a pas augmenté ses taux d'imposition en 2017, et ce pour la huitième année consécutive.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le rapport met en avant les efforts réalisés sur la ville depuis déjà plusieurs années, puisque les efforts structurels – à la fois de rationalisation et d'optimisation de gestion des services – ont permis de réaliser des économies de 16,3 millions d'euros sur la période 2015-2017. Toutefois, comme l'augmentation de la population sur cette période a nécessité l'ouverture de nouveaux équipements (crèches, écoles...) et qu'il faut aussi tenir compte des augmentations mécaniques de la masse salariale ou des revalorisations de charges indexées sur l'inflation, ces économies ne s'élèvent plus qu'à 10,2 millions d'euros. Cela signifie donc que plus d'un tiers des économies réalisées par la Ville entre 2015 et 2017 est absorbé par des

Séance du 24 mai 2018

événements complètement exogènes. Ce phénomène est important à comprendre, notamment au regard du dispositif de contractualisation avec l'État, sur lequel je reviendrai un peu plus tard.

Je m'attarderai un instant sur les dépenses de personnel, qui représentent le poste de dépenses de la Ville le plus important. Concrètement, ces dépenses ont augmenté de façon très raisonnable en 2017, puisqu'elles n'ont progressé que de 1,2 %, après une baisse de 0,9 % en 2016. J'insiste d'autant plus sur ce côté « très raisonnable », puisque non seulement l'équivalent du compte administratif de l'État de l'année 2017 fait apparaître une hausse des charges de personnel de 3,7 %, après trois exercices consécutifs de hausse, mais que le Gouvernement lui-même met en avant l'impact des mesures structurelles sur l'augmentation de la masse salariale. Il explique en effet que la mise en œuvre du protocole du parcours professionnel « carrières et rémunérations » ainsi que les mesures générales – c'est-à-dire la revalorisation du point d'indice – induisent à elles seules une hausse de 1,5 %. Autrement dit, Boulogne-Billancourt fait beaucoup mieux avec une hausse des dépenses de personnel de 1,2 %, alors que la Ville a les mêmes contraintes réglementaires que l'État en matière d'évolution de la masse salariale. Par ailleurs, je tenais à préciser que nous avons également maintenu les subventions aux associations sur l'ensemble de la période 2015-2017. En définitive, cela signifie que les 10,2 millions d'économies réalisées au cours de ces deux dernières années sont uniquement dues à la rationalisation et à l'optimisation de nos charges courantes.

En ce qui concerne l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), vous constatez que celle-ci s'améliore de manière significative entre le budget primitif et le compte administratif, puisqu'elle progresse de 6,1 millions d'euros. Cette hausse est liée notamment à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui s'est avérée meilleure que l'objectif initial, et au fait que les droits de mutations ont été légèrement supérieurs à notre hypothèse de départ. Comme je le disais précédemment, je rappelle qu'il s'agit là d'une recette très volatile, puisqu'elle était de 21 millions d'euros en 2015, alors qu'elle n'était que de 16,8 millions en 2017.

Quoi qu'il en soit, notre épargne brute diminue quand même de 6,1 millions d'euros par rapport au compte administratif des années 2015 et 2016. Clairement, cette baisse est la conséquence directe de l'ensemble des prélèvements effectués sur les recettes de la Ville, ce qui signifie que notre situation financière se fragilise, mais que cela n'est pas de notre fait. Sachez en effet que l'ensemble de nos prélèvements sur recettes ont été multipliés par deux entre 2014 et 2017, puisqu'ils étaient de 14 millions d'euros en

2014, et qu'ils s'élèveront à 28 millions d'euros en 2018. Là encore, ces chiffres démontrent que nous arrivons à contenir cette augmentation grâce à l'ensemble de nos efforts de gestion, qui je le rappelle ont été soulignés en décembre dernier par le prix ODIS-Société Générale. Pour autant, nous savons aussi qu'il deviendra de plus en plus difficile de les maintenir, car ils trouveront bien leurs limites à un moment donné.

Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par un niveau d'investissement très important, supérieur aux années antérieures. L'investissement a été principalement porté par le budget principal, et financé par les ressources propres d'investissement, lesquelles augmentent fortement par rapport à l'année 2016 en raison notamment des recettes de cessions. À ce propos d'ailleurs, il faut souligner que le poste de recettes de cessions demeure équivalent à celui des années précédentes, si l'on retire les événements exceptionnels tels que la vente du foyer des Peupliers ou encore l'échange de parcelles. Cependant, ces investissements ont dû être financés par un recours à l'emprunt sur le budget principal, sur lequel la dette augmente de 6,1 millions d'euros, du fait de la contraction de l'épargne brute. Malgré cela, la capacité de désendettement de ce budget s'établit à 3,7 ans, soit un niveau très inférieur au seuil de 12 ans retenu dans la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2020 – qui prévoit même un critère d'endettement du budget principal dans le dispositif de contractualisation que nous évoquerons ultérieurement.

Dans le même temps, la dette consolidée est en baisse pour la huitième année consécutive, puisqu'elle diminue de 1,4 million d'euros. Comme nous vous l'avions annoncé lors de la présentation du budget primitif, l'année 2017 a marqué un point d'inflexion avec un désendettement de 9,1 millions d'euros du budget annexe Seguin Rives-de-Seine, ce qui représente quasiment 10 % de ce montant. Cette tendance va d'ailleurs s'amplifier en 2018 avec le remboursement anticipé de 25 millions d'euros – même si les flux budgétaires seront différents en raison du transfert des compétences.

Finalement, l'exercice budgétaire dégage un excédent de 7,3 millions d'euros, en recul de près de 3 millions d'euros par rapport aux exercices antérieurs. Ce marqueur prouve là encore l'effet des ponctions de l'État sur les recettes de la Ville. Ce résultat d'exercice vient directement abonder la section de fonctionnement de l'exercice 2018, et donc l'autofinancement, et par là même le financement des investissements pour cette année. D'ailleurs, même si nos efforts rigoureux de gestion ont permis de contenir l'effet des prélèvements, il n'en demeure pas moins qu'ils auront très certainement des conséquences à l'échelle du pays en termes de dépenses d'investissement. En effet, comme l'État

vient contraindre la capacité d'endettement des collectivités locales pour réduire l'endettement public, la baisse de résultat d'un exercice entraîne une diminution de l'autofinancement des exercices à venir, et par conséquent de la capacité d'investissement. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Je ne reprendrai pas tous ces chiffres, qui présentent de bons résultats, et prouvent que la Ville est convenablement et comptablement très bien gérée. Cependant, comme il s'agit des chiffres de l'année 2017, et qu'ils préparent l'avenir, j'aimerais justement dire quelques mots concernant le futur.

Le fait que notre ville ait la chance de se situer dans une région prospère et dans l'un des départements les plus riches de France, et compte tenu du fait qu'elle est bien gérée – ce qui est à mettre à votre actif –, lui donne une véritable responsabilité. Par conséquent, il faudrait dorénavant que Boulogne-Billancourt ait une véritable vision, notamment en matière sociale et environnementale.

Concernant le social, nous devrions réaliser plus de logements sociaux, mieux aider les personnes en difficulté, avoir une politique d'accueil pour les réfugiés – pour des raisons tout simplement d'humanité – et participer à la démarche « Territoire zéro chômage longue durée », qui a été exposée par Monsieur GUIBERT lors des conseils municipaux précédents.

S'agissant de l'environnemental, la Ville est à la traîne en matière de pistes cyclables et devrait se doter d'un véritable Plan vélos. Elle devrait également lutter contre les pollutions atmosphériques et sonores, en adoptant par exemple la zone 30 sur l'ensemble de son territoire. De la même manière, elle devrait lutter à son niveau contre le réchauffement climatique, en équipant les bâtiments communaux de capteurs solaires et en végétalisant leur toiture, etc. Nous pourrions aussi renforcer la présence du bio dans les cantines, sensibiliser tous nos enfants, les petits comme les grands, sur les enjeux de l'écologie.

Bref, notre ville a visiblement la capacité financière pour réaliser toutes ces actions. Nous serons d'ailleurs très proactifs au sein de cette assemblée en tant que conseillers municipaux de *La Ville Citoyenne*, pour promouvoir ce type d'actions sociales et environnementales. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Bien évidemment, nous ne pouvons pas être insensibles à vos propositions. Cela dit, nous ne pouvons pas non plus tout faire dans une ville. De plus, même si Madame LAVARDE vient de nous expliquer que la situation financière de Boulogne-Billancourt était aujourd'hui très saine, je rappelle que l'on nous a poussé du toit d'une tour de 20 étages et nous nous rapprochons du sol, et que la situation à venir se tend de plus en plus, malgré tous nos efforts. En effet, si l'État continue de procéder à des prélèvements comme il le fait aujourd'hui, il est certain que nous allons dans le mur.

Le fait que nous soyons aujourd'hui reconnus comme la deuxième ville la plus adaptée à l'accueil des familles répond à un de nos engagements en 2008, puisque nous voulions faire de Boulogne-Billancourt la ville exemplaire pour les familles. Il a fallu dix ans d'investissements et d'efforts dans les crèches, dans les écoles, dans les stades ou encore dans la vie culturelle, pour pouvoir assurer un tel service aux familles boulonnaises, sans compter les nombreuses actions que nous avons déployées pour nos séniors. Si nous sommes aujourd'hui récompensés de nos investissements, tout ce que nous réalisons en matière d'accueil des familles est justement en train d'être pénalisé par les retraits successifs de l'État. À ce propos d'ailleurs, sachez que nous avons reçu une lettre du Préfet relatif au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) il y a dix jours pour nous annoncer un nouveau prélèvement, alors que nous avons voté notre budget le 22 mars dernier. Je rappelle que ce prélèvement avait connu une première augmentation, alors que le Président de la République nous avait promis au Congrès des maires de l'automne dernier qu'il ne toucherait à rien, ni à la DGF, ni aux prélèvements, ni aux péréquations. Nous avons donc tous construit nos budgets sur ces bases. Entre temps, un amendement de l'Assemblée nationale est venu augmenter le fonds régional de 310 à 330 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 1,8 million d'euros pour Boulogne-Billancourt, soit trois points d'impôts. Cela signifie que notre ville paiera quasiment 10 % de ces 20 millions supplémentaires, sachant que nous serons prélevés à hauteur de 19,4 millions d'euros cette année sur ces 330 millions. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais la population boulonnaise représente 1 % de la population francilienne (120 000 habitants sur 12 millions) et nous allons payer à nous seuls 5 % de la contribution régionale. Nous attendons maintenant la prochaine facture du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Le Parisien a publié un tableau très intéressant en début de semaine, montrant les dérapages de celle-ci. Globalement, une seule commune des Hauts-de-Seine sera gagnante,

Séance du 24 mai 2018

à savoir Bagneux, deux ou trois verront leurs dotations stabilisées, et toutes les autres seront revues à la baisse. Bien entendu, le champion de cette baisse sera Boulogne-Billancourt. De fait, même si nous avons réussi à augmenter notre capacité d'autofinancement grâce à nos efforts de gestion, cette hausse est complètement annulée par les nouveaux prélèvements. Autrement dit, on nous demande de nager plus vite et plus loin, alors que le courant contraire est de plus en plus fort. Quant à la contractualisation que nous évoquerons tout à l'heure, sachez que nous serons plafonnés à 1,05 % pour montrer que nous sommes capables de réaliser des économies. Nous n'avons pas besoin de le montrer, puisque nous en faisons. D'ailleurs, le tableau de la dette présenté par Madame LAVARDE est lui aussi très intéressant, puisqu'il montre que nous allons diminuer cette dette de 25 millions d'euros en 2018. Je ne sais pas si vous connaissez beaucoup de communes aujourd'hui qui n'augmentent pas les impôts et baissent la dette. De plus, je rappelle que nous avons réalisé une année record en terme d'investissements, puisque nous avons investi 55 millions l'année dernière. Si l'État avait été géré comme l'est la ville de Boulogne-Billancourt, croyez-moi, la France se porterait très bien. Il serait effectivement assez vertueux de la part d'un État de bien gérer ses fonds.

Quoi qu'il en soit, nous allons essayer de faire tout notre possible. D'ailleurs, nous réalisons déjà beaucoup en matière de logements sociaux. On m'a même mis le couteau sous la gorge pour signer une convention de mixité sociale, puisque le Préfet nous a menacés de ne pas valider notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) si nous ne la signions pas. Finalement, le Préfet a donné un avis favorable à ce PLU et le commissaire-enquêteur a rendu son rapport la semaine dernière. Ce plan est approuvé à l'unanimité, à part deux réserves. La première porte sur le fait que la Ville ne s'engage pas à réaliser une piste d'hélicoptères sur l'Île Seguin. Cela ne me dérange pas et le Préfet a raison. En effet, je ne sais pas quel citoyen ou association boulonnais a demandé cette réserve, mais il vaut mieux que cela soit écrit ; on ne sait jamais. La seconde porte sur le fait de créer obligatoirement une troisième transparence sur les parties centrales des deux ponts de l'Île Seguin, comme il en existe déjà deux sur la partie aval (d'un côté le pont Renault reliant la passerelle Jean-Nouvel et de l'autre le pont Daydé rejoignant le pont Seibert).

Le PLU a donc été voté dans ces conditions, mais il a fallu se battre pour trouver le bon équilibre avec l'augmentation du nombre des logements sociaux, que je considère nécessaire. En effet, nous ne pouvons continuer à payer ainsi des amendes exponentielles comme le prévoit la loi, d'autant que nous payons déjà 6,8 millions d'euros et que nous pourrions en payer 13,6 millions – qui s'ajoutent aux

135 millions d'euros déjà prélevés. Bref, nous allons essayer de faire tout notre possible et rester attentifs. Pour autant, si réaliser un miracle une fois ou deux est possible, il est en revanche beaucoup plus difficile d'en garantir deux ou trois par jour.

S'agissant des pistes cyclables, nous devons effectivement nous améliorer. C'est pour cette raison que nous lançons le grand chantier de la deuxième tranche de l'avenue Victor-Hugo jusqu'à la piste cyclable Robert-Schumann, pour un montant qui s'élève à près de 2 millions d'euros. Toutefois, et même si je suis tout à fait d'accord pour créer des pistes cyclables, encore faut-il que les Vélib' fonctionnent correctement, compte tenu de la polémique actuelle avec Smovengo. D'ailleurs, nous serons peut-être même appelés à payer le déficit voire la faillite de cette société ! Je rappelle que la Ville de Paris voulait absolument nous intégrer dans la commission d'appel d'offres de ce dispositif et que nous nous sommes bien gardés d'accepter cette proposition. Bien nous en a pris. Nous pouvons nous en réjouir. Quoi qu'il en soit, la Ville de Paris nous entraîne dans le mur, puisque Smovengo affiche des déficits abyssaux, tout comme la société Autolib'.

J'entends donc votre discours et vos remarques, tout comme celles concernant le chômage, et nous allons continuer de travailler dans ce sens, car ce sont de bonnes observations. Je remercie tous celles et ceux qui ont contribué à nos efforts même s'ils semblent visiblement un peu vains en raison des hausses des prélèvements de l'État qui nous affaiblissent dans la durée. Encore une fois, je vous assure qu'il sera difficile de ne pas augmenter les impôts si l'État continue d'augmenter ses prélèvements. Si tel est le cas, nous serons alors contraints de faire des choix, car nous ne pourrions pas tout réaliser. Soit la qualité des services diminuera, soit les impôts augmenteront. De plus, il faudra bien arrêter un jour de taxer les communes bien portantes, car les 55 millions d'euros que nous avons investis l'année dernière ont été confiés à des entreprises, et donc consacrés à la création d'emplois, ce qui participe aussi à la politique zéro chômage longue durée. En effet, certaines entreprises se trouveraient certainement en difficulté aujourd'hui si nous n'avions pas investi autant d'argent, et auraient peut-être été obligées de licencier. Elles ont peut-être embauché des salariés grâce à nous. C'est aussi notre façon de contribuer à la fois à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et à la politique de plein emploi.

Je vais maintenant m'absenter pour le vote de ce compte administratif et laisser Madame GODIN procéder aux opérations de votes.

19 heures 25 : Présidence de Madame Godin

Mme GODIN : Mes chers collègues. Le Conseil municipal arrête :

- Le compte administratif du budget principal qui affiche un résultat de 7 344 798,04 euros, après intégration des reports nuls ;
- Les comptes administratifs des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :
Budget Publication : 6 981,79 euros ;
Budget Billancourt-Seguin : 14 175 065,91 euros ;
Budget Piscine-Patinoire : 23 878,91 euros ;
Budget locations immobilières : 745 691,42 euros.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité, Mme Judith SHAN et M. Vincent GUIBERT s'abstenant.

Mme GODIN : Je vous remercie. Nous pouvons maintenant appeler Monsieur le Maire.

19 heures 27 : Présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET.

M. BAGUET : Je vous remercie pour votre confiance.

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Ce rapport consiste tout simplement à approuver une délibération que nous avons prise lors du conseil municipal du 22 mars dernier. Je profite d'ailleurs de ce point pour remercier et féliciter à la fois les services de la direction des Affaires Financières (DAF) et de la Trésorerie municipale, puisqu'ils étaient déjà en capacité de pouvoir nous fournir des comptes de gestion et des comptes administratifs conformes au centime près dès la fin du mois de février, alors même qu'ils avaient dû vérifier un nombre d'écritures comptables conséquent suite au transfert de la compétence « Aménagement » de la Ville à GPSO.

M. BAGUET : Je vous invite effectivement à lire le rapport des services concernant le compte administratif, il est passionnant, très bien conçu et il comporte énormément d'informations. Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* regrette que le résultat de 7,3 millions d'euros soit affecté en fonctionnement. Il aurait souhaité qu'il soit affecté en investissement pour soutenir de nouveaux investissements. Il est précisé que l'affectation du report de l'exercice précédent en section de fonctionnement

permet d'abonder l'autofinancement, qui est ensuite utilisé pour financer les nouveaux investissements. Il est rappelé que la Ville a réalisé un effort d'investissement important de plus de 55 millions d'euros en 2017 et que le montant des investissements inscrits au budget principal pour l'année 2018 est le plus important depuis 2008. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité, Mme Judith SHAN et M. Vincent GUIBERT s'abstenant.

9. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT PORTANT CONTRIBUTION DE LA COMMUNE À L'EFFORT DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC ET DE LA MAÎTRISE DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Le dispositif de contractualisation a été introduit dans la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2020. Plutôt que de revenir sur le processus législatif qui peut être discutable, je préfère vous présenter la philosophie de ce dispositif.

Je rappelle que le Gouvernement souhaite désormais ne plus diminuer de manière drastique et aveugle les dotations de l'État aux collectivités, via l'ancienne contribution au redressement des finances publiques. S'il s'agit en apparence d'un gel des dotations, celle-ci n'en demeure pas moins trompeuse, comme le révèle le cas des 22 000 communes françaises qui ont vu leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuer en 2018. Autrement dit, si le fait de ne pas diminuer ces dotations est vrai globalement, cela est faux dans les détails.

Il est ainsi demandé en contrepartie aux collectivités, d'une part de contraindre l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à un pourcentage moyen de 1,2 % par an, et d'autre part de réduire leurs besoins de financements de manière à contenir l'endettement public global. Sans rentrer dans les détails et alors même que l'on demande aux collectivités de faire ces efforts, nous constatons que l'État lui-même ne s'applique pas les mêmes contraintes au regard de son budget pour l'année 2018.

S'agissant des 1,2 %, il s'agit d'une moyenne nationale. Pour ce qui est des communes de la région Île-de-France, il a clairement été demandé aux services de l'État d'avoir un

regard moins bienveillant sur les coefficients de modulation à la hausse ou à la baisse de ce pourcentage maximum d'évolution des dépenses, de manière à donner davantage de marge de manœuvre ailleurs sur le territoire et atteindre ainsi l'objectif de 1,2 %. Je rappelle que les services de l'État sont signataires de ces contrats avec différents niveaux de collectivités – à savoir les régions, les départements, les villes et les regroupements intercommunaux les plus importantes –, et que les territoires de la Métropole du Grand Paris ne sont pas signataires, car ils n'ont pas de fiscalité propre. Concrètement, 322 collectivités françaises seront appelées à signer ce type de contrat, sachant que le pourcentage cible de 1,2 % pouvait être augmenté ou diminué au regard de quatre critères.

Plutôt que de vous énoncer ces critères, sachez que la Ville a une augmentation limitée à 1,05 %, car ses habitants sont considérés comme étant trop riches. Cela signifie qu'ils payent énormément au titre du FSRIF et du FPIC, et qu'ils bénéficient de services publics à moindre coût qu'ailleurs sur le territoire, compte tenu de la DGF. De plus, le fait que la population croît n'est pas pris en compte. Quoi qu'il en soit, la Ville se voit appliquer la pénalité maximum de - 0,15 % d'augmentation autorisée, soit une croissance des dépenses maximum autorisée de 1,05 %.

Sachez par ailleurs qu'il s'agit d'un contrat à prendre ou à laisser, et qu'il est rempli de manière automatique avec des données issues de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). En d'autres termes, cette photographie du passé détermine la trajectoire future. Or il s'avère parfois que ces données ne sont mêmes pas cohérentes avec ce que le Conseil municipal a pu voter lors de l'approbation des comptes administratifs ou des comptes de gestion antérieurs. De fait, la Ville dispose de deux tableaux, car elle n'est pas d'accord avec ces chiffres, notamment avec ceux concernant le besoin de financement de l'année 2014. De plus, la vision que nous présentons est tout à fait conforme avec celle des services de la Préfecture. Il s'agit donc d'une pure logique de chiffres.

D'autre part, comme nous devons également indiquer nos besoins de financement pour les exercices à venir, je vous propose aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer un contrat conforme à la stratégie budgétaire de la Ville, telle que je l'ai rappelée précédemment. Je rappelle en effet que nous avons développé des efforts de gestion depuis déjà plusieurs années et que ce dispositif de contractualisation n'explique en rien le fait que nous ayons une croissance de nos dépenses bien inférieure à 1,2 % depuis plusieurs exercices. Autrement dit, notre besoin de financement est calé à la fois sur cette stratégie de rationalisation et de réduction de nos dépenses, ainsi que sur notre PPI, que nous n'avons d'ailleurs

pas changé au regard de ce dispositif. Cela signifie que nous affichons le même besoin de financement, avec ou sans contractualisation, et que ce n'est pas ce dispositif qui nous contraint mais le fait de ne pas vouloir augmenter les impôts des Boulonnais, dans un contexte où l'on diminue déjà nos recettes de manière drastique. Voilà donc le contrat que je vous propose d'autoriser le Maire à signer. En effet, il nous semble important d'envoyer un signal montrant que nous sommes conscients qu'il est plus que nécessaire de réduire à la fois l'endettement public et les dépenses publiques, si nous voulons proposer quelque chose de soutenable aux générations futures. Néanmoins, il serait bien que cet effort soit fait par tous, et pas uniquement par les collectivités locales, puisque l'État ne s'applique pas les mêmes rigueurs, comme je viens de vous l'expliquer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Si Madame LAVARDE l'a dit à mots couverts et polis, sachez que ce contrat est un véritable scandale, car il n'est ni discutable, ni négociable, et qu'il nous est imposé, alors même que les collectivités locales représentent 9 % de la dette du pays et 74 % des investissements publics. Boulogne-Billancourt est d'ailleurs l'exemple type d'une réussite parfaite sur ce plan.

De la même façon, tous mes collègues étaient également furieux lors du dernier conseil d'administration de France Urbaine, qui réunit les grandes villes de France. Le président Jean-Luc MOUDENC a même annoncé qu'il allait faire une intervention auprès du Premier Ministre pour demander que ce contrat soit révisable l'année prochaine, car il s'agit d'un engagement pour trois ans. De plus, tout euro supplémentaire dépensé par rapport à la signature du contrat sera pénalisé d'une amende équivalente (soit un euro) en cas de non-signature. Si nous signons ce contrat, nous paierons de toute façon 0,75 euro d'amende pour tout euro dépassé. Cela revient à devoir choisir entre la peste et le choléra. D'autre part, on veut absolument nous faire afficher que la Ville s'était beaucoup endettée les années précédentes, alors que nous nous sommes au contraire désendettés, peut-être pour essayer de tromper les Français sur les intentions réelles du Gouvernement. Pour autant, nous avons maintenu nos chiffres, car nous ne voulons pas mentir dans ce contrat. Si le Préfet considère que nos réponses ne correspondent pas à la commande du Gouvernement, à savoir d'afficher des chiffres nationaux montrant que les communes vont se désendetter de façon encore plus importante, ce contrat ne sera pas signé. Nous prenons le risque. Quoi qu'il en soit, je

vous demande de le voter en état, car les chiffres sont réels et ont été validés par la Direction des Finances Publiques du département. Toutefois, comme ils ne rentrent pas dans le discours que l'État doit tenir, on nous demande de les trafiquer. Personnellement, je ne trafiquerai pas les chiffres.

Nous verrons si cette proposition est acceptée ou non. Dans le cas où elle serait refusée, nous ferons savoir pourquoi le Préfet ne l'a pas acceptée. Sachez que nous avons même été auditionnés à la Préfecture en présence d'une dizaine de personnes. Nous avons été convoqués comme si nous avions commis un crime. Au terme de cette audition, il a été décidé de nous accorder 1,195 % d'augmentation de dépenses. Puis le Préfet nous a fait savoir par courriel – même pas par courrier ou par téléphone – qu'il était obligé de diminuer le plafond des dépenses de Boulogne-Billancourt de 1,195 % à 1,05 %, compte tenu du rééquilibrage nécessaire entre la Province et Paris. En clair, le Gouvernement fait ce qu'il veut, tout cela pour afficher des chiffres globaux. C'est une curieuse façon de traiter les collectivités locales. Quoi qu'il en soit, je vous propose de voter ce contrat, qui nous permettrait peut-être d'économiser 25 % d'amendes de nos dépassements si nous étions malheureusement au-dessus de ce plafond.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Nous vous tiendrons informés de la suite des évènements, car le feuilleton n'est pas terminé.

10. FIXATION DU MONTANT PROVISOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSÉ PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération reviendra de nouveau devant nous au mois de décembre, puisque le montant de la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) fluctue constamment, notamment au regard de la notification des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière. A ce stade, nous avons reçu les bases prévisionnelles. De fait, le nouveau montant du versement au FCCT tient compte des documents envoyés par les services fiscaux. Par ailleurs, dans le cadre du transfert de compétences – qui est complètement neutre pour GPSO et pour la Ville –, il convient d'ajuster le montant du versement à ce fonds pour prendre en compte d'une part 430 000 euros d'intérêts comptables non échus, directement liés à la dette de la ZAC, et d'autre part 10 000 euros de charges financières supplémentaires.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* se félicite de cette délibération. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR L'ANNÉE 2019

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération satisfait l'une des remarques faites précédemment par le groupe *La Ville Citoyenne*, puisqu'il s'agit de revaloriser les tarifs de la publicité extérieure. Ainsi, il vous est proposé d'augmenter de cinq euros les tarifs applicables à chaque support, sachant qu'il s'agit de l'augmentation maximale permise entre deux années consécutives et que nous n'atteignons pas encore les montants maximums fixés tous les ans par décret. Dans le même temps, nous supprimons également l'exonération qui existait depuis 2008 pour les panneaux d'une superficie inférieure à 12 mètres carrés. Tous les panneaux de publicité seront donc désormais taxés, quelle que soit leur superficie. De plus, cette décision répond à la problématique de préservation de l'espace public.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Nous allons donc augmenter ces tarifs chaque année au maximum des possibilités légales. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR LES MERCREDIS À PARTIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit là d'une simple adaptation, puisque nous substituons le tarif prévu aujourd'hui pour une demi-journée, à savoir le mercredi après-midi, par un tarif à la journée, correspondant au même que celui pratiqué au sein des différentes structures d'accueil pendant les vacances scolaires. Il s'agit donc d'une simple substitution de tableaux, l'ensemble des autres modalités restant inchangés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité. Toutefois, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient, car il n'a pas encore eu tous les retours des parents d'élèves consultés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, le fait de calquer purement et simplement la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en période scolaire sur celles des périodes de congés scolaires semble logique. En quoi en effet ces mercredis sont-ils différents des jours de vacances scolaires ? En rien, en apparence. En revanche, le fait que la Municipalité ait choisi d'appliquer la semaine de quatre jours a un impact financier qui vient s'ajouter aux préjudices subis par les enfants en termes d'apprentissage. Il faut effectivement comparer le coût pour les familles dans sa globalité, et non de manière partielle, en s'intéressant uniquement aux mercredis.

Pour la période 2017-2018 en effet, l'addition du temps postscolaire, plus la demi-journée d'activité extrascolaire, coûtait moins cher aux familles que la journée d'ALSH proposée aujourd'hui pour l'année 2018-2019. De plus, certaines tranches comptent un nombre d'heures exactement égal. Pour la tranche E1 par exemple, les 45 minutes par jour supprimées quatre soirs par semaine représentent trois heures au total. Or, ce sont bien ces mêmes trois heures qui ont été repositionnées les mercredis matins. Cela signifie donc que les enfants passeront un temps rigoureusement égal, soit en centre de loisirs, soit en accueil postscolaire.

Si je prends maintenant l'exemple d'un élève en élémentaire de la tranche E1, les quatre temps postscolaires coûteront quatre fois 2,78 euros, soit 11,12 euros, plus un ALSH le mercredi après-midi à 2,49 euros, ce qui représente un total de 13,61 euros pour l'année 2017-2018.

En 2018-2019, ce même élève consommera aussi les quatre temps postscolaires aux tarifs inchangés, alors que ce temps sera diminué d'un tiers. De fait, le coût de ces quatre temps postscolaires s'élèvera toujours à 11,12 euros, auxquels il faut ajouter l'ALSH du mercredi, pour la journée totale d'un montant de 4,59 euros, ce qui représente un total de 15,71 euros.

Cela représente donc finalement une différence de 2,10 euros par semaine pour la tranche E1, soit 75,60 euros par an et par enfant pour les 36 semaines de classe prévues par le code de l'Éducation. Or, cette somme représente 50 % du coût de la rentrée scolaire telle qu'elle est constatée en moyenne par l'association Familles de France, soit une hausse de 15,4 % pour la tranche E1, et pour un volume d'heures inchangé. D'ailleurs, cette augmentation peut même aller jusqu'à 17 % sur certaines tranches pour les familles.

Aussi, pourquoi augmenter les tarifs du mercredi et ne pas les diminuer les jours où le temps postscolaire est réduit d'un tiers, passant de deux heures quinze à une heure trente ? De plus, la délibération est très précise, puisqu'elle reprend la définition du temps postscolaire de la période 2017-2018, et ce qu'elle sera en 2018-2019 avec la disparition des ateliers. Autrement dit, l'offre diminue pour un coût égal, alors que le mercredi matin sera facturé. Par conséquent, en l'absence de délibération concernant la tarification du temps postscolaire, qui serait associée à ce rapport prévoyant une hausse pour le mercredi – tout à fait légitime d'ailleurs –, notre groupe votera bien évidemment contre cette délibération, considérant que cette augmentation doit être compensée.

Par ailleurs, comment justifiez-vous le tarif en maternelle qui oscille entre 2,28 euros et 15,52 euros, et celui de l'élémentaire compris entre 2,38 euros et 16,54 euros, sachant qu'il est prévu un encadrant pour huit enfants en maternelle et un pour douze en élémentaire ? Cela signifie que le coût est plus important en élémentaire, alors qu'il existe moins de moyens. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Certains de vos arguments sont tout à fait recevables. En revanche, je rappelle que les ateliers du soir restent maintenus les mardis et les vendredis. J'aimerais donc relire votre intervention à tête reposée car je pense qu'il y a quand même plus d'activités pour la période 2018-2019. En ce qui concerne le mercredi libre toute la journée, les conditions sont un peu différentes car

cette journée repose essentiellement sur du volontariat. De plus, les enfants qui restaient la journée entière du mercredi « glissent » progressivement vers ceux qui pratiquent des activités dans le cadre de l'École municipale des sports ou des Ateliers artistiques. Autrement dit, nous avons davantage de demandes d'activités à la carte et beaucoup moins sur la journée complète. Il est donc difficile de comparer. En outre, il s'agit surtout d'un choix familial. Soit vous êtes obligés de placer votre enfant toute la journée car vous ne pouvez pas faire autrement, soit vous avez la possibilité de choisir et de le faire participer à des activités artistiques et culturelles. Or ces dernières sont effectivement plus coûteuses puisque le professeur est payé plus cher et qu'il y a moins d'élèves. Encore une fois, il s'agit d'un choix familial. J'avoue ne pas avoir bien saisi votre démonstration. Pourriez-vous préciser s'il vous plaît ?

Mme SHAN : Pour résumer, prenons l'exemple d'un enfant pour qui ce choix ne se pose pas. Celui-ci allait en classe le mercredi matin, allait à l'ALSH l'après-midi et restait tous les soirs en temps post-scolaire. Cette année, ce même enfant restera bien le soir en temps post-scolaire, soit en atelier soit en étude, mais il ira aussi en ALSH le matin en plus de l'après-midi. Il restera donc en ALSH toute la journée du mercredi. En termes de coût, d'une part la facturation du temps post-scolaire reste inchangée, alors qu'elle passe de deux heures quinze à une heure trente, et de l'autre la facturation pour l'ALSH passe en journée complète avec trois heures supplémentaires. Il y a donc bien une augmentation. Ainsi, le tarif A1 – qui est le plus faible – progressera de 6,9 % pour les familles et celui de la tranche maximale de plus de 17 %.

M. BAGUET : Nous allons étudier tous ces chiffres dans le détail avec Madame DONDAIN, Monsieur LOUAP, Monsieur FUSINA et Monsieur MORAND, sachant que les normes d'encadrement sont différentes pour les études, les activités ou les ateliers. Pour l'heure, je vous propose de voter cette délibération en l'état car nous devons bien mettre des dispositifs en place pour la rentrée du mois de septembre.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

13. DEMANDE DE SUBVENTIONS – APPEL À PROJETS DE LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à répondre à un appel à projet lancé par la CAF, ce qui nous permettra d'obtenir de potentielles subventions. Cet appel à projet concerne l'accueil d'enfants handicapés en crèche, en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou en Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Comme vous le savez, la Ville suit depuis 2008 une politique très ambitieuse en faveur de la Jeunesse, puisqu'elle met en place de nombreuses activités. Nous venons d'ailleurs d'entamer la session de spectacles des Ateliers artistiques pour l'année 2018, qui, je le rappelle, accueillent plus de 2 000 enfants chaque année. À cela s'ajoutent les bourses en faveur des stages BAFA pour les formations d'animateurs ou encore celles pour les permis de conduire, les séjours durant les vacances scolaires, le 4L Trophy, le Conseil communal des enfants, ainsi que les Bourses de l'initiative, dont le succès se pérennise d'année en année. À ce propos d'ailleurs, seize projets en équipe ont été retenus pour cette session de l'année 2018, sachant que chaque équipe comporte un nombre plus ou moins élevé de Boulonnais. C'est pour cette raison que les subventions varient en fonction du nombre de Boulonnais présents.

Ces seize projets représentent un montant global de subventions d'environ 12 500 euros. Je vous prie donc d'approuver l'attribution de cette aide pour ces équipes. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaitait savoir pourquoi certains candidats obtiennent 100 % des montants demandés

et d'autres non, ce à quoi Monsieur MORAND vient de répondre. Celui-ci a effectivement expliqué en commission que certaines équipes n'étaient pas composées à 100 % de Boulonnais et qu'un prorata était donc effectué en conséquence. Il a également précisé que la démarche et les efforts étaient aussi pris en comptes pour financer ces projets. Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaiterait par ailleurs que des critères environnementaux soient pris en compte à l'avenir. Il a été indiqué que cela était déjà le cas. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande comment sont sélectionnés les dossiers et propose de retenir la notion d'Environnement comme critère de sélection. Il s'interroge également sur le retour pour la Ville de ces aides. Il est indiqué que les dispositifs de Bourses de l'initiative font l'objet d'une communication sur l'ensemble des moyens de communication de la Ville, que les dossiers sont ensuite déposés au BIJ (Bureau Information Jeunesse), qui vérifie leur éligibilité au regard du règlement intérieur, puis que les candidats présentent leurs dossiers devant un jury composé d'élus, de conseillers de quartier et de professionnels. Lors de cette audition, les jeunes sont notamment interrogés sur les modalités de restitution de leur expérience. Il est pris acte de la demande du groupe *La Ville Citoyenne* qui sera étudiée à l'occasion de la refonte en cours du règlement intérieur du dispositif. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. GESTION DES TROIS MULTI-ACCUEILS LES ENFANTS DU PARADIS, KOUFRA ET LES MOUETTES – PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE CORRESPONDANTE

Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur

Les multi-accueils *Les Enfants du Paradis*, *Koufra* et *les Mouettes* situés respectivement au 137, rue les Enfants du Paradis; 3, rue Koufra; et 16, bis rue Heinrich, font l'objet d'une délégation de service public (DSP) pour une durée de cinq ans, depuis le 1^{er} septembre 2014.

La délégation de service public arrivant à échéance le 31 août 2019, il convient dès à présent d'envisager la suite pour

l'organisation des services, sachant que ce contrat est détenu par la société Evancia-Babilou. Je vous demande donc d'autoriser le Maire à relancer une procédure de DSP pour ces trois structures. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Je profite de cette délibération pour poser une question qui m'est venue en lisant l'article du journal *Le Parisien* que vous nous avez communiqué tout à l'heure. Suite au déménagement de l'école des Papillons, est-il également prévu de déménager la crèche des Guérets adossée à ce bâtiment ?

M. BAGUET : Comme vous le savez, nous avons un véritable problème sur la ville – comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs –, puisque nous n'arrivons pas à trouver des personnels pour la petite enfance. Pourtant, les services font tous les efforts nécessaires pour pallier ce manque. Nous avons même un contrat de partenariat avec le lycée Etienne-Jules Marey, nous sommes présents dans tous les forums de l'emploi et sommes en contact avec toutes les écoles spécialisées. Pour autant, nous n'arrivons toujours pas à pourvoir les postes disponibles. Je rappelle que nous comptons actuellement 73 berceaux vides répartis sur l'ensemble des crèches. D'ailleurs, si nous fermions une crèche et que l'on redéployait les agents de cette structure, sans avoir à recruter de personnels supplémentaires, nous pourrions rouvrir 50 de ces 73 berceaux. C'est pourquoi nous avons décidé de fermer la crèche des Guérets pour la rentrée de septembre et de réaffecter son personnel dans les autres crèches de la Ville. Bien évidemment, les 25 familles présentes aujourd'hui à la crèche des Guérets seront toutes réaffectées dans une crèche de leur choix. Les Services les ont déjà contactées individuellement pour les consulter à ce sujet.

Nous verrons ensuite si nous réouvrons ou pas cette crèche car elle nécessite des travaux, ou si nous la mettons en Délégation de Service Public (DSP) en l'état, sachant que nous avons encore un peu de temps pour nous poser ces

questions. Quoi qu'il en soit ce redéploiement est aussi une façon d'optimiser la gestion des crèches, d'autant que cette décision a été adoptée en CT par le personnel. Par conséquent, n'hésitez pas à nous communiquer le contact de personnes diplômées souhaitant travailler dans le secteur de la petite enfance. J'insiste sur le fait qu'elles soient diplômées car la Caisse d'Allocations Familiales nous subventionne en fonction de leur niveau. Il en est de même pour les policiers municipaux car c'est également un secteur dans lequel nous recrutons. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX GALLIENI-BELLEVUE

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Le bailleur social Seine Ouest Habitat (SOH) met en œuvre une opération de construction de logements sur son terrain situé à l'angle des rues Gallieni et Bellevue. Ce projet comprendra 93 logements, 430 mètres carrés de commerces, une crèche de 60 berceaux et un jardin public d'environ 5 400 mètres carrés.

La Ville s'est portée acquéreur du clos et couvert de la future crèche de 60 berceaux sur une superficie de plancher en rez-de-chaussée de 886 m², dont l'aménagement intérieur sera réalisé par la Ville.

Le budget de l'opération de la crèche a été établi à hauteur de 5 700 000 euros TTC, tous frais confondus, dont un montant d'acquisition prévisionnel de 2 500 000 euros TTC pour la vente par SOH du volume de la crèche, foncier compris.

Il est aujourd'hui question de lancer les marchés d'aménagement, pour un montant maximum de 2 000 000 euros H.T.

Il vous est donc proposé de lancer les consultations relatives aux travaux sus décrits, sous forme de marchés à procédure adaptée et d'autoriser le Maire à signer lesdits marchés d'aménagement de la crèche Gallieni-Bellevue.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* regrette de ne pas siéger à la commission d'appel d'offres et de ne pas avoir d'informations sur les critères pris en compte, notamment sur l'existence de clauses environnementales. Il lui est répondu que le critère environnemental est pris en compte et valorisé lors de l'attribution des dossiers. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Je rappelle que la commission d'appel d'offres est constituée conformément à la loi à la proportionnelle. Lors des trois mandats précédents, le groupe socialiste était plus important que les autres. C'est pour cette raison que Madame SHAN siégeait elle-même au sein de cette commission. Aujourd'hui c'est donc un représentant du groupe de Monsieur DUHAMEL qui y siège puisque son groupe est le plus nombreux. Sachez néanmoins que j'ai quand même demandé à ouvrir une place supplémentaire pour que vous participiez à cette commission mais qu'il est impossible de déroger à cette règle.

Par ailleurs, je vous informe que nous devons modifier les articles n° 1 et 2 de cette délibération car nous devons rapporter celle votée en juin 2017. Nous allons donc indiquer que « *Le Conseil Municipal rapporte la délibération du mois de juin 2017* » dans l'article n° 1, et que « *Le Maire est autorisé à engager la procédure* » dans l'article n° 2. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

M. BAGUET : Autrement dit, vous ne voulez pas m'autoriser à signer les marchés des travaux de cette crèche.

Mme SHAN : Nous voterons les travaux le jour où ils seront décidés. Par conséquent nous nous abstenons, car nous ne pouvons pas être partie prenante sur les marchés.

M. BAGUET : Encore une fois, il s'agit de m'autoriser à signer les marchés de travaux. Je veux bien que vous soyez contre la construction d'une crèche mais cela n'est pas très politique, d'autant que Boulogne-Billancourt est devenue une ville exemplaire des familles. Maintenez-vous quand même votre vote ?

Mme SHAN : Nous nous abstenons.

M. BAGUET : Très bien. Nous prenons acte.

17. CONVENTION DE NUMÉRISATION ET DE RÉUTILISATION DES ARCHIVES COMMUNALES PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - ÉTAT DES SECTIONS (ANNÉES 1825-1835)

Séance du 24 mai 2018

M. Claude ROCHER, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,
Les Archives départementales des Hauts-de-Seine ont entrepris un programme de numérisation, afin de préserver les documents d'archives les plus sollicités tout en permettant leur consultation par Internet.

Le Département souhaite compléter ses collections par celles des communes et nous sommes sollicités, dans ce cadre, pour une mise à disposition de notre registre des états de section (1825-1835) afin qu'il en soit réalisé une copie numérique.

La direction des Archives départementales fournirait, en retour de notre collaboration, une duplication en haute définition à titre gratuit des fichiers constitués. Ce serait donc pour la Ville de Boulogne-Billancourt l'opportunité d'enrichir son offre numérique auprès du public, tout en préservant les collections communales.

Dans cet objectif, les parties se sont entendues sur la possibilité de conclure une convention de partenariat bilatérale.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il vous est proposé d'approuver ladite convention annexée qui prévoit les conditions de cet accord entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville, et d'autoriser le Maire à la signer. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. CINÉMA ART ET ESSAI DE L'ESPACE LANDOWSKI – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURIR À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LANCER LA CONSULTATION CORRESPONDANTE

M. Claude ROCHER, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,
La salle de cinéma de l'espace Landowski est exploitée en délégation de service public par la société Cinevox depuis le

1^{er} août 2014. Le contrat prendra fin au 31 juillet 2019

Par la présente délibération, et après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 mai 2018, il vous est demandé de vous prononcer sur le maintien du principe de délégation de service public pour la gestion de cette salle de cinéma et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 10.

